

Challenge



INTER-ENTREPRISES 2025
DE LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA BAIE DE ST MALO

SAMEDI 28 JUIN 2025



LE PRINCIPE

Votre entreprise forme un (ou plusieurs) équipage(s) masculin(s), féminin(s) ou mixte(s) de 5 personnes. Les formateurs du club entraînent les équipages du challenge lors de 5 séances planifiées en soirée (lundi, mardi, jeudi et vendredi) dès le mois d'avril. Entraînements à la cale du Naye. Les locaux du club sont situés derrière l'ancienne piscine de St Malo.

A l'issue de leurs entraînements, les équipages s'affrontent dans le bassin Vauban devant les remparts de Saint-Malo. Les courses se déroulent le samedi 28 juin et seront suivies d'une remise des prix et d'un cocktail dînatoire.

► Une expérience inédite pour vos collaborateurs

Ramer en mer est une expérience unique qui développe la cohésion d'équipe et la coordination en pratiquant une activité physique au grand air.

Participer au challenge inter-entreprises, c'est permettre à vos collaborateurs de vivre des sensations et des émotions intenses dans un esprit convivial, en profitant d'un cadre exceptionnel.

► Des avantages pour votre entreprise

Les entreprises et rameurs participant au challenge 2025 bénéficieront de tarifs préférentiels sur les activités été du club d'aviron : séances en soirée, journées de Team Building sur mesure, journées de randonnée vers Cézembre, les Ebihens...



2023 a vu la participation de dix-sept entreprises malouines

APAVE / ASGB (Beaumanoir) / COLAS / EMERAUDE HABITATION / DEMEURANCE / GENDARMERIE / LECLERC / MAHEY / QUINIQU / RANCE HABITAT / SNSM / ST MALO AGGLO

*Rejoignez-les
en 2025 !*

INSCRIPTION

1 FICHE PAR ÉQUIPAGE

Veuillez remplir **tous** les champs. Si deux bateaux participent au challenge pour votre entreprise, merci de nous faire parvenir une liste d'équipage complète pour **chaque** bateau.

Partie 1/2 à remettre avant le 14 mars 2025

Nom commercial de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal Ville

Contact assurant le suivi du projet

Téléphone

E-Mail

RÈGLEMENT

1 bateau : 850 € 2 bateaux : 1600 €

Par chèque N° _____
à l'ordre de la SNBSM, joint à la fiche d'inscription

Par virement bancaire
(IBAN de la SNBSM : FR76 1380 7005 8901 0213 2819 955)

A réception de la facture adressée à :
Code Postal _____ Ville _____

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet de l'entreprise

Partie 2/2 (à remettre avant le 22 mars 2025)

Entreprise : Bateau n° 1 2

Nom et prénom du responsable de l'équipe

Adresse mail du responsable: Téléphone:

Conditions de participation

- Les participants nommés ci-dessous sont aptes à plonger et nager au moins 50m.
- Il est conseillé que chaque participant fournisse un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron en compétition.

EQUIPAGE FEMMES HOMMES MIXTE (2 femmes au moins rament)

Rameur n°1
Nom Prénom M F Né(e) le
 Certificat médical Téléphone E-Mail
Adresse : Code Postal Ville

Rameur n°2
Nom Prénom M F Né(e) le
 Certificat médical Téléphone E-Mail
Adresse : Code Postal Ville

Rameur n°3
Nom Prénom M F Né(e) le
 Certificat médical Téléphone E-Mail
Adresse : Code Postal Ville

Rameur n°4
Nom Prénom M F Né(e) le
 Certificat médical Téléphone E-Mail
Adresse : Code Postal Ville

Rameur n°5
Nom Prénom M F Né(e) le
 Certificat médical Téléphone E-Mail
Adresse : Code Postal Ville

L'ensemble des données demandées ci-dessus est nécessaire à la prise de licence qui vous assure pour la pratique de l'aviron lors des entraînements et du Challenge. Si une donnée est manquante, l'équipier ne pourra pas être licencié et ne pourra y participer.